

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2014

PLFSS POUR 2015 - (N° 2252)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS237

présenté par
M. Issindou, rapporteur

ARTICLE 56

I. – À l'alinéa 1, substituer aux mots :

« premier alinéa »

la référence :

« I ».

II. – En conséquence, à l'alinéa 2, substituer aux mots :

« premier alinéa de cet »

les mots :

« I du même ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.